

Eoliennes: une dizaine d'associations demande la fin de «l'invasion» en Picardie

Par Le Figaro avec AFP
Publié le 6 mars 2020 à 17:44

Une dizaine d'associations de riverains demandent la fin de l'*«invasion»* des éoliennes dans les Hauts-de-France, première région en nombre de mâts, après que la ministre de la Transition écologique a annoncé demander aux préfets *«d'identifier les zones»* pour de nouvelles installations. *«Nous avons besoin de lois ou d'une réglementation en urgence afin de protéger nos foyers et notre environnement de ce que nous vivons comme une invasion ou un harcèlement»*, écrivent dans un communiqué les associations, essentiellement picardes. *«Car les projets se multiplient encore et encore, et cela toujours sans aucune fin annoncée.»* Selon le bilan de la préfecture de région au 1er octobre 2019, il y avait 2.532 mâts autorisés dont 1.700 mâts en production.

Au 31 décembre, les Hauts-de-France comptaient 464 des 1.924 installations recensées en France métropolitaine, selon les statistiques disponibles sur le site du ministère de la Transition écologique et solidaire. *«Avec une telle concentration, les communes rurales de la région sont donc déjà, dans les faits, pour la plupart saturées.»* estiment les associations, notamment du littoral picard, de Roye et de Haute-Somme. *«Cette saturation, qui transforme nos campagnes en une centrale industrielle électrique géante, engendre inexorablement son cortège d'impacts sur la biodiversité, le patrimoine naturel, historique ou immobilier»*. Près de la moitié de la puissance du parc national est située dans les régions Hauts-de-France (4,5 GW) et Grand Est (3,6 GW).

Les signataires, qui demandent à être reçus en préfecture, veulent un moratoire sur le sujet et s'interrogent : *«Va-t-on renouveler les parcs qui, après leur construction, s'avèrent finalement trop problématiques pour la faune, les riverains ou le paysage ? Pourquoi y a-t-il aussi peu de suivi de mortalité avifaunistique disponible ? Quelle est la prise en compte des effets cumulés entre la saturation éolienne à terre et celle qui va également s'étendre en mer, et notamment au sein d'un parc naturel marin ?»* La ministre de la Transition écologique Elisabeth Borne a déclaré mardi que le gouvernement allait charger les préfets d'identifier avec les élus les secteurs adaptés à l'accueil de nouvelles éoliennes, *«indispensables»* à la transition énergétique. Le pays compte faire passer la part de l'éolien dans la production d'électricité de 7% aujourd'hui à 20% en 2028, l'éolien en mer représentant un quart de cet objectif.